

Image not found or type unknown



## Election bureau association

Par **HANNAH38**, le 19/02/2024 à 20:04

Bonsoir,

Dans notre association, le président vient de démissionner.

Si rien n'est écrit dans les statuts est-ce que le nouveau président peut décider de dissoudre le bureau actuel ?

Est-ce que les membres du bureau peuvent être révoqués même si ces derniers ne souhaitent pas quitter leur fonction ?

Par avance merci

Hannah,